

Cannes le,

Initiales n°

Affaire suivie par : Nom – Prénom – Service – Tel

Objet :

**LISTE DES DOCUMENTS POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE
A ADAPTER SELON LA SITUATION**

⇒ **PHOTOCOPIES A FOURNIR POUR CHACUNE DES PERSONNES VIVANT AU FOYER :**

JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

- Pièce d'identité, éventuellement carte de séjour (du couple si mariés)
- Livret de famille (certificat de scolarité pour enfants de + de 16 ans)
- Carte vitale ou attestation sécurité sociale
- Nom, Prénom et adresse des enfants

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

- Bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de paiement ASSEDIC ou Sécurité Sociale
- Attestation de paiement Caisse d'Allocations Familiales APL, AAH.etc (s'il y a lieu)
- Retraites : Relevés annuels de toutes les caisses de retraites (Principales et complémentaires)
- Pension alimentaire (s'il y a lieu)
- 3 derniers relevés de tous les comptes bancaires (les caisses de retraites complémentaires trimestrielles doivent y apparaître)
- Revenus locatifs
- Pour les commerçants artisans ou professions libérales, montant du chiffre d'affaire et bénéfices de l'année écoulée

JUSTIFICATIFS DU PATRIMOINE

- Biens immobiliers : Références cadastrales et actes notariés
- Biens mobiliers : livrets A, B, PEL, LEP, LDD, capitaux placés, copie du contrat d'assurance vie dans sa totalité avec le capital placé et restant à ce jour ainsi que le nom des bénéficiaires désignés en cas de décès.

JUSTIFICATIFS DE CHARGES

- Impôts : Dernier avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties, taxes professionnelles
- Donations éventuelles (nature, dates valeur, adresse si biens immobiliers, actes notariés)
- Quittance de loyer ou attestation d'hébergement
- Pensions ou obligations alimentaires versées
- Charges mensuelles de l'habitation, tout document afférent aux dettes emprunts et crédits immobiliers.

AUTRES

- Jugement de tutelle ou curatelle
- Notification MDPH (personnes handicapées) , photocopie du plan d'aide ou figure l'accord de dérogation d'âge pour les bénéficiaires de moins de 60ans pour toutes demandes de placement .
- Certificat médical précisant le besoin d'une aide à domicile (pour les demandes d'aide-ménagère).

L'Instructeur social